

1 juillet 2008

Conseil économique et social
Débat de haut niveau, 30 Juin-3 Juillet 2008
Thème : « Mise en oeuvre des objectifs convenus et des engagements pris
sur le plan international en matière de développement durable »

Prise de position orale soumise
par le Mouvement international ATD Quart Monde
atdint@atd-quartmonde.org
ONG dotée du statut consultatif général

* * *

Oser dialoguer avec les plus défavorisés et soutenir leur participation pour que le développement durable soit pour tous

Dans son rapport pour l'Examen ministériel annuel, sur le thème : « Mise en oeuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de développement durable », le Secrétaire général reconnaît qu'il y a eu des progrès dans de nombreux pays en matière de réduction de la pauvreté et dans les politiques de développement qui intègrent croissance économique, équité sociale et protection environnementale¹.

Cependant, cette réduction s'est accompagnée d'une augmentation des inégalités : le rapport 2007 des Nations unies sur les ODM établit que «entre 1990 et 2004, la part de consommation nationale par le cinquième le plus pauvre de la population dans les pays en développement avait décliné de 4,6% à 3,9%»². La probabilité est grande que sans une modification de l'approche de la réduction de la pauvreté, le fossé ne continue de se creuser, d'autant plus que la question du changement climatique devient plus pressante et que la crise alimentaire mondiale renforce la précarité de quelque 100 millions de personnes dans le monde, selon le comité de Développement de la Banque mondiale.

Les personnes vivant dans l'extrême pauvreté sont aussi les plus vulnérables et ont le moins de sécurités pour faire face aux catastrophes naturelles³

1 Advanced Unedited Version para 2

2 United Nations, The Millennium Development Goals Report, 2007, New York, p. 8.

3 Voir Report submitted by the independent expert on the question of human rights and extreme poverty, Arjun Sengupta : Mission to the United States of America (24/10 to 4/11/2005) E/CN.4/2006/43/Add.1 para 77

C'est pourquoi ATD Quart Monde demande :

- que le développement durable ne se fasse pas au détriment de la lutte contre l'extrême pauvreté, rejoignant ainsi le paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général.
- que l'ensemble des personnes vivant dans la pauvreté soient prises en compte par les politiques et pas seulement celles qui sont proches des seuils de pauvreté ou qui sont considérées comme plus méritants, car il est essentiel d'avoir l'ambition claire de chercher à atteindre les personnes les plus exclues, au risque d'alimenter un système qui produit et perpétue l'exclusion.

Pour cela, il propose de ne pas utiliser la définition monétaire de la pauvreté (Moins de un dollar par jour), car, elle ne prend pas en compte le caractère multidimensionnel de la pauvreté, ni les potentialités des personnes vivant dans la pauvreté, ni la stigmatisation dont elles sont l'objet. Il propose d'utiliser une définition de la pauvreté s'appuyant sur les droits et les responsabilités, proposée par la Sous-commission des droits de l'homme⁴.

Le dialogue avec les plus défavorisés et leur participation, éléments clés de la conception, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des politiques de développement durable

L'exemple de la construction d'un pont en Haïti, parmi beaucoup d'autres dans le monde réalisé avec peu de moyens, montre que les personnes en situation de grande pauvreté peuvent contribuer véritablement au développement durable et en être une force motrice.

Leurs expériences doivent être prises en compte dans les politiques et les projets de développement afin que soit garanti un vrai développement durable.

L'amélioration de la vie et la possibilité pour les plus exclus d'être acteurs du développement devraient être des indicateurs clés d'un développement qui soit écologiquement, socialement et éthiquement durable.

Conclusion

ATD Quart Monde demande qu'une priorité soit accordée dans tout le système des Nations Unies à l'élimination de l'extrême pauvreté, avec la participation des plus défavorisés eux-mêmes.

Non seulement une approche participative entraînera des progrès pour atteindre les ODM et les objectifs de développement durable grâce à la mobilisation de tous ceux qui sont concernés, mais elle constituera également une étape dans la mise en oeuvre d'une approche de la lutte contre l'extrême pauvreté basée sur les droits de l'homme, telle qu'elle est décrite dans le projet de principes directeurs « Extrême pauvreté et droits de l'homme : les droits des pauvres », actuellement à l'étude par le Conseil de droits de l'homme.

Pour que cette participation soit fructueuse, il est important de réfléchir aux conditions de la participation des plus défavorisés, en consultant des ONG où « des personnes en situation d'extrême pauvreté expriment leurs points de vue »⁵.

4 Voir note (1)

5 Resolution 2/2 Human Rights Council adopted on November 27, 2006